

BON DE COMMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER EN FINISTÈRE

SAISON 2026/2027

Madame, Monsieur,

Ce document vous présente les différentes options pour valider votre permis de chasser en Finistère.

Nous vous invitons à réaliser cette démarche en e-validation sur notre site internet, qui permet une obtention immédiate de votre validation. Vous avez toujours la possibilité de faire votre demande par courrier, via le présent document.

VALIDEZ EN LIGNE

DÈS LE 03/06/2026



SIMPLE ET DISPONIBLE 24H/24

Validez quand vous voulez, en quelques minutes seulement.



EFFICACE

Choisissez vos critères, le montant s'affiche automatiquement.



IMMÉDIAT

Imprimez directement votre titre de validation sur papier blanc.



SÉCURISÉ

Paiement en ligne via un système agréé par le Trésor public.

COMMENT VALIDER VOTRE PERMIS DE CHASSER EN LIGNE ?

**OBTENTION IMMÉDIATE + RÉIMPRESSION GRATUITE
À COMPTER DU 03/06/2026**

1

WWW.FDC29.COM,
rubrique « Permis de chasser » > « Valider son permis par internet ».



Munissez-vous de :

- ▶ votre **PERMIS DE CHASSER** (numéro + date de délivrance)
- ▶ votre **IDENTIFIANT** (IDGU : 14 chiffres sous le code-barres du bon de commande)
- ▶ votre **CARTE BANCAIRE**

2

Suivez les étapes à l'écran pour choisir vos options. Avec la **E-VALIDATION**, imprimez votre titre chez vous sur papier blanc et **CHASSEZ IMMÉDIATEMENT**. Si vous avez rendu votre carnet Bécasse, le nouveau vous sera envoyé courant septembre.



3



Paiement sécurisé par carte bancaire.



SI VOTRE DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS EST URGENTE PRIVILÉGIEZ LA VALIDATION PAR INTERNET.



VALIDATION PAR COURRIER À COMPTER DU 15/06/2026

ATTENTION UN DÉLAI D'AU MOINS 20 JOURS est nécessaire entre la réception de votre bon de commande et l'expédition de votre validation (à compter du 15/06/26).

NOUS VOUS RAPPELONS QU'AUCUNE VALIDATION NE SERA DÉLIVRÉE AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION LE JOUR DU DÉPÔT DU DOSSIER.



VALIDATION PAR COURRIER : MODE D'EMPLOI



Suivez les étapes indiquées ci-dessous. N'oubliez pas : **D'INSCRIRE VOTRE ADRESSE MAIL**, de saisir lisiblement les informations et de renvoyer **vosre demande signée (pages 3 et 4 entières)** avec votre chèque de paiement.

RÉCAPITULATIF

1 JE VÉRIFIE et corrige dans le cadre F si nécessaire :



- ➔ **Date et lieu de naissance (ville de naissance et département de naissance) (cadre A)**
- ➔ **Adresse e-mail**
- ➔ **Le département de délivrance du permis de chasser (cadre E) exemple : (29 – Finistère)**
- ➔ **Préfectures et sous-préfectures (cadre E) : exemple (Quimper)**
- ➔ **Mes prénoms, la fiche d'identité du chasseur comporte 4 champs « prénoms » selon leur ordre à l'état civil (à préciser)**

2 JE CHOISIS MON CARNET BÉCASSE (CADRE C)

Le carnet bécasse (papier ou numérique) est **national**, il n'est fourni qu'un seul carnet par saison de chasse et par chasseur, il doit être retourné à la fédération qui vous l'a délivré si vous avez choisi le carnet de prélèvement papier pour la saison précédente.

Le chasseur qui souhaite chasser la bécasse doit obligatoirement préciser le type de carnet de prélèvement qu'il souhaite par le cochage d'une case: carnet papier ou l'**application CHASSADAPT**. Si aucune case n'est cochée, le chasseur ne pourra pas chasser la bécasse faute de support de déclaration.

Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur **CHASSADAPT** en cours de saison. Si vous avez choisi d'utiliser l'**application mobile CHASSADAPT**, vous trouverez les diverses informations et les instructions pour installer l'application développée par la Fédération Nationale des Chasseurs à l'adresse suivante : <https://www.chasseurdefrance.com/agir/chassadapt/>

Pour rappel : Le carnet de prélèvements bécasse pour la nouvelle saison vous sera adressé si :

- ➔ vous n'utilisez pas l'**application CHASSADAPT**
- ➔ vous avez déjà retourné celui de la saison précédente
- ➔ vous joignez le carnet de la saison précédente au bon de commande

Si vous l'avez **perdu**, joindre une **attestation sur l'honneur**. Si vous avez oublié de joindre votre carnet à votre bon de commande, le renvoyer avec une **enveloppe timbrée à votre adresse**.

3 JE CHOISIS mon type de validation.



Validation départementale, validation nationale ou validation temporaire.

4 JE SIGNE



Vous devez **ABSOLUMENT dater et signer** votre demande (page 4). **ATTENTION : l'absence de signature** entraînera le **rejet de votre dossier** (obligation légale). Vous n'avez pas à joindre d'attestation d'assurance.

Lorsque vous déclarez sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français, cela ne signifie pas que l'assureur doit être français, mais qu'il doit être agréé pour proposer, sur le territoire français, des garanties couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

5 JE RÈGLE



Établissez un seul règlement du montant exact de votre validation (un chèque par validation) :

- ➔ Chèque bancaire à l'ordre de « **Régie Chasse 29** »
- ➔ **Le règlement en espèce n'est pas accepté**

6 J'ENVOIE



Insérez dans l'enveloppe fournie les **trois documents** suivants :

- ➔ **Le BON DE COMMANDE (feuille des pages 3 et 4) complété et signé**
- ➔ **Votre RÈGLEMENT (un chèque par demande de permis)**
- ➔ **Le CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE de la saison précédente (si vous aviez un carnet bécasse papier pour la saison 2025/2026)**

Veillez à affranchir suffisamment votre enveloppe

CARACTÈRE URGENT

Si l'envoi de la validation relève d'un **caractère urgent, PRIVILÉGIER LA VALIDATION PAR INTERNET**. Sinon, prévoyez un **délai de 20 jours** à réception de votre demande par la Fédération pour recevoir votre validation (*les validations de permis seront traitées selon leur ordre d'arrivée à la fédération*).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

BON DE COMMANDE FINISTÈRE PAGE 3 ET 4 À RENVOYER ENTIÈREMENT

Validation du permis de chasser 2026/2027 – valable du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

A **Civilité*** : Madame Monsieur **IDGU**

Date de naissance* :

Commune de naissance* :

N° de département de naissance* : Pays* :

Tél domicile :

Tél portable :

Courriel :

SI VOTRE MAIL OU VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EST MANQUANT,
ou si vos coordonnées doivent être mises à jour, précisez-les dans l'encadré F.
*** Champs OBLIGATOIRES**

B **MINEUR OU MAJEUR SOUS TUTELLE**
Autorisation de chasser accordée par :

Père/Mère/Tuteur⁽¹⁾ :

Juge des Tutelles :

Le/...../..... Signature :

⁽¹⁾Rayer la mention inutile

C **Pour chasser la bécasse, je souhaite : (voir page 2)**

CHASSADAPT : Carnet bécasse numérique sur application

PAPIER : Carnet de prélèvement Bécasse

PAS DE CARNET BÉCASSE (je ne chasse pas la Bécasse)

➔ **Si vous ne cochez aucune case, vous n'aurez pas de carnet bécasse, faute de support de déclaration.**

D

E **RÉFÉRENCES DU :** permis de chasser original duplicata

Certificat provisoire de capacité Document étranger équivalent

Numéro : délivré le

Préfecture de..... ONCFS/OFB

Département de délivrance..... Pays.....

Dans le cas du duplicata, précisez les références du permis original :
Numéro : délivrée le

F **CORRIGER VOS COORDONNÉES (EN MAJUSCULE SVP) (si changement dans les cadres A / D / E)**

Nom : Prénom usuel :

Prénoms selon leur ordre à l'état civil : 2) 3) 4).....

E-mail : Tél / portable :

Adresse :

Code postal : Localité :

Références du permis – numéro : Délivré le :/...../.....

Département de délivrance : Préfecture ou sous-préfecture : ONCFS/OFB

Pays :

Permis original Duplicata Certificat provisoire

➔ **En cas d'urgence privilégier une validation par internet.**

G **CHOISISSEZ VOTRE VALIDATION ET CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE VALIDATION**

Type de validation	Validation + Frais de dossier	Timbre Grand gibier ⁽²⁾	Abonnement Chasseur finistérien	Assurance	Montant total à payer
<input type="checkbox"/> Validation DÉPARTEMENTALE 29	<input type="checkbox"/> 141,60 € <small>(136,60 € validation départementale + 5,00 € frais de dossier)</small>	+ <input type="checkbox"/> 10,00 €	+ <input type="checkbox"/> 10,00 €	+ <input type="checkbox"/> 22,00 €	=
<input type="checkbox"/> Validation NATIONALE avec timbre grand gibier (sauf départements : 57, 67, 68)	<input type="checkbox"/> 228,55 € <small>(223,55 € validation national + 5,00 € frais de dossier)</small>		+ <input type="checkbox"/> 10,00 €	+ <input type="checkbox"/> 22,00 €	=

⁽²⁾ Timbre grand gibier : cerf - chevreuil - sanglier

Si vous chassez le sanglier dans les départements 57, 67 ou 68, vous devez obligatoirement être titulaire d'un timbre grand gibier. Merci de préciser le département concerné pour la prise de ce timbre : n°

Pour une validation temporaire (3 ou 9 jours), vous pouvez établir un devis et valider en ligne. Pour plus de renseignements, merci de contacter le service « Validations » de la FDC 29 au 02.98.95.90.21

SIGNATURE OBLIGATOIRE AU VESO DE LA PAGE.

DÉCLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER N'EST PAS ACCORDÉE :

- aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement :
 - ➔ toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - ➔ toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - ➔ toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - ➔ toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

LE SIGNATAIRE EST INFORMÉ QUE QUICONQUE AURA OBTENU OU TENTÉ D'OBTENIR INDŪMENT LA VALIDATION D'UN PERMIS DE CHASSER, SERA PUNI DES PEINES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 441-6 DU CODE PÉNAL (DEUX ANS DE PRISON ET 30 000 EUROS D'AMENDE).

DOCUMENT DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Je soussigné,

- ➔ certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- ➔ déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance française en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- ➔ certifie sur l'honneur que, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis de chasser étranger, ne pas être résident français, au sens de l'article 4 B du Code général des impôts,
- ➔ demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous ;
- ➔ certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement Bécasse ou d'un seul compte Chassadapt.

Fait à : le / /

SIGNATURE :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

RAPPELS :

L'ASSURANCE

Vous avez la possibilité de souscrire votre assurance obligatoire chasse dans le cadre du guichet unique (cf. document joint) ; Pour toute information ou demande complémentaire, adressez-vous **directement à l'assurance Chasse Bretagne**, par téléphone au **06.24.61.15.78** ou par mail à l'adresse suivante : **info@assurancechasse.bzh**, site internet : **www.assurancechasse.bzh**. Vous ne devez pas nous adresser une copie de votre assurance chasse.

LE TIMBRE DÉPARTEMENTAL GRAND GIBIER DANS LE FINISTÈRE est obligatoire pour la chasse du cerf, du chevreuil et du sanglier.

LE TIMBRE SANGLIER POUR LES DÉPARTEMENTS 57, 67, 68 - DROIT LOCAL

Participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, c'est-à-dire un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans l'un de ces 3 départements (57,67,68), ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution, mais doit préciser lors de sa demande de validation auprès de quel département (57,67,68) il veut acquitter sa contribution sanglier local.

L'ABONNEMENT AU CHASSEUR FINISTÉRIEN :

Il est impératif de souscrire ou de renouveler votre abonnement pour recevoir les 4 numéros annuels. L'abonnement est valable du 1er octobre de l'année de demande d'abonnement au 30 septembre de l'année suivante.

LES TEMPORAIRES :

Toute validation temporaire demandée dans la **Fédération qui vous a délivré votre validation annuelle**, vous évite de payer une nouvelle fois les 9,00€ de timbre d'état.

